



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ecoles d'ingenieurs

Question écrite n° 283

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur certains projets visant a reduire la part de la technologie dans les epreuves des concours d'entree aux grandes ecoles scientifiques. Les disciplines technologiques sont pourtant essentielles a la formation d'un futur ingenieur ou cadre d'entreprise. Leur place est souvent plus importante dans les cursus d'enseignement qui, a l'etranger, preparent aux diplomes equivalents. Et l'on n'a deja que trop tendance dans notre pays a ne recruter les eleves de nombre de grandes ecoles que, pour l'essentiel, sur la base de leurs resultats en mathematiques ou en physique, les autres disciplines, et notamment les disciplines technologiques, ne jouant qu'un role tres secondaire. Il lui demande en consequence quelles dispositions il compte prendre pour que les disciplines technologiques occupent, a l'avenir, la place qui leur revient dans les epreuves des concours d'entree aux grandes ecoles scientifiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La reduction de la part de la technologie dans les epreuves des concours d'entree aux grandes ecoles scientifiques serait contraire a la politique poursuivie depuis plusieurs annees en vue d'ouvrir plus largement aux bacheliers technologiques les concours d'entree en premiere annee des ecoles d'ingenieurs et aux titulaires de diplomes d'enseignement superieur technique (diplomes universitaires de technologie, brevets de techniciens superieurs) des voies d'accès paralleles dans ces ecoles. Cette politique repond a un double souci : d'ordre quantitatif, il s'agit d'elargir le vivier de recrutement des formations d'ingenieurs pour satisfaire aux besoins croissants en ingenieurs diplomes, compte tenu du plafonnement de l'effectif des bacheliers scientifiques ; d'ordre qualitatif, il s'agit de diversifier les profils des eleves-ingenieurs en permettant un recrutement qui ne se fasse pas exclusivement a partir des classes preparatoires scientifiques. La reglementation des concours d'accès aux grandes ecoles scientifiques traduit cet objectif, notamment : en prevoyant dans les epreuves des concours d'entree des options particulieres portant sur la technologie, reservees aux eleves des classes preparatoires technologiques, dotees de coefficients renforces par rapport aux epreuves portant sur les matieres scientifiques fondamentales. Ainsi, le programme des classes preparatoires technologiques TA prepare aux concours d'entree aux ecoles centrales et ceux des classes preparatoires technologiques T, T' et TA au concours d'entree a l'Ecole nationale superieure des arts et metiers et aux ecoles rattachees ; en instituant des admissions sur titres dans les ecoles d'ingenieurs en trois ans en premiere annee pour les titulaires de DUT et de BTS Les decisions d'habilitation a delivrer le diplome d'ingenieur tiennent compte corrélativement de la necessite d'adapter les cursus de formation au profil spécifique de ces eleves. Cette politique a commence a produire des effets sensibles. En temoigne la part de l'effectif des eleves ingenieurs inscrits en premiere annee des ecoles en trois ans et en troisieme annee des ecoles en cinq ans titulaires de DUT et de BTS, qui a ete porte de 13 p 100 en 1983-1984 a 16,8 p 100 en 1987-1988. Cette progression est d'autant plus notable que l'effectif total de ces eleves a dans l'intervalle fortement progresse.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 283

Rubrique : Grandes ecoles

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2120